

Sciences Humaines et Sociales à finalité professionnelle

Mention : Géographie, Aménagement, Sociologie

Spécialité : Loisir, Tourisme et Développement Territorial

RNCP14404 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	G1102, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Pau et des Pays de l'Adour

<http://www.univ-pau.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ces cadres supérieurs sont des professionnels des métiers liés au développement récréatif et durable des territoires qui est devenu le référentiel majeur des politiques publiques locales. Ils savent prendre en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'une collectivité ou d'une communauté et, d'autre part, maîtrisent la mise place de nouvelles formes de gouvernance associant l'ensemble des acteurs dans un projet partagé, impliquant les populations locales en amont.

Ainsi, les titulaires de ce Master sont des cadres responsables du développement touristique local (stations touristiques, villes, communautés de communes et pays touristiques).

Ils créent des produits touristiques adaptés aux territoires locaux (soutenabilité des opérations), les mettent en adéquation avec les marchés.

Ils construisent et conduisent un programme d'opérations touristiques (assistance à maîtrise d'ouvrage – tourisme opérationnel : création et exploitation de produits, d'opérations d'aménagement touristique, d'équipements de loisirs, de sports et de culture).

Ils maîtrisent les processus de la planification touristique locale (concevoir le projet touristique local).

Ils gèrent le montage et la concertation de ces programmes (pôles touristiques, contrats de stations, contrats de pays d'accueil, programmes de gestion intégrée des zones côtières, opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs, plans de requalification des espaces publics touristiques...) avec les acteurs économiques, politiques et les populations locales.

Ils coordonnent les professionnels du tourisme.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les titulaires de la spécialité Loisir, tourisme et développement territorial (LTDT) sont capables :

- De réaliser un diagnostic territorial, afin de définir des orientations stratégiques pertinentes et de conduire un projet de développement touristique adapté
- De faire une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet touristique afin d'aider à la prise de décision des acteurs concernés

- - De concevoir un plan d'actions, d'élaborer un tableau de bord de suivi des opérations et construire un budget approprié afin d'opérationnaliser un projet de développement touristique
- - D'appliquer les contenus des normes juridiques et les règlements particuliers en vigueur dans le domaine touristique afin d'insérer les activités de loisir dans le développement territorial
- - De mettre en oeuvre les principes de la planification spatiale et de la prospective afin de gérer et exploiter des équipements et événement touristiques
- - De faire preuve d'un esprit innovant afin de contribuer à la création ou de requalifier des projets d'aménagements ou de services touristiques
- - De coordonner et faire travailler ensemble les différents acteurs concernés afin de créer les synergies nécessaires au développement touristique d'un territoire
- - De mener une recherche d'informations et utiliser ses réseaux, mais aussi monter un observatoire de fréquentation, un observatoire économique du tourisme et un tableau de bord de gestion de station touristique afin de maîtriser la veille marketing touristique du territoire
- - de savoir communiquer dans une langue étrangère

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les secteurs professionnels visés sont ceux:

- - du développement territorial et de la promotion touristique locale
- - de l'aménagement, de l'urbanisme touristique compatible avec la construction et la vente des hébergements répondant aux normes et écolabels (HQE, plans qualité, écolabel européen) et avec le respect des équilibres naturels et de la biodiversité,
- - de la gestion des espaces protégés en milieux sensibles : analyse et prévision des conflits d'usage et des moyens de contrôle de l'urbanisation
- - de l'éco-conception en matière d'aménagement, d'événementiel, d'entreprises...
- - de la direction et de l'encadrement des organismes locaux de tourisme (Sociétés, Offices de tourisme, Etablissements publics touristiques).
- - de la communication et des moyens de mobiliser les habitants et les prestataires sur ces objectifs d'insertion dans une économie à long terme,
- - de l'appui technique ou commercial aux agents économiques des territoires touristiques (villes, pays, stations, pôles de séjours...),
- - de l'exploitation des services d'équipements de loisirs, de la gestion et du repositionnement des stations anciennes
- - de la fabrication et de la commercialisation des produits locaux adaptés au tourisme durable.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le diplômé peut assurer les fonctions de

- - Chef de projet en aménagement du territoire et en développement touristique local,
- - Directeur du tourisme et des loisirs dans les collectivités locales et les organismes professionnels,
- - Directeur de stations, des offices de tourisme locaux et intercommunaux,
- - Directeur de parcs régionaux
- - Responsable de l'exploitation des équipements de tourisme et de loisirs,
- - Directeur du service événementiel d'une collectivité territoriale
- - Concepteur et responsable de la production touristique (salariés du secteur privé, public, mixte, SEM, EPIC, bureaux d'études, consultants...)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Code de l'éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

IDEM

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-pau.fr/live/formations>

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14404/>